

**DEC181942DR11**

**Décision portant délégation de signature à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, dont le directeur est M. Gerardus RIKKEN, et Mme Françoise HIPPERT et M. Olivier PORTUGAL, directeurs adjoints ;

**Vu** la décision DEC181598INP du 25 juin 2018 portant cessation de fonctions de Mme Françoise HIPERT et nomination de M. Charles SIMON directeur adjoint de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UPR3228, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerardus RIKKEN, délégation de signature est donnée à M. Charles SIMON, DR1 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et à Mme Amélie PIC, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 2.000,00 € HT

## **Article 3**

La décision n° DEC171677DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 juillet 2018

Le délégué régional  
Jérôme PARET

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.